

COMMUNE DE JANNEYRIAS

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes exécutées sur l'année 2020. Cet acte retrace les opérations de recettes et de dépenses réalisées pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année écoulée.

Le compte administratif 2020 a été approuvé par le conseil municipal le 14 Avril 2021. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

1. Les recettes de fonctionnement correspondent :

- Aux produits issus de la fiscalité directe locale : Taxe d'Habitation (TH), Taxes Foncières Bâti et Non Bâti (TFB et TFNB), Cotisation Foncière des Entreprises (CFE°, Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER),
- Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités (dont la DGF : Dotation Globale de Fonctionnement)
- Les produits courants : locations, revenus de l'exploitation, revenus des services publics (cantine, périscolaire, occupation du domaine public, revenus des immeubles)
- Les produits financiers
- Les produits exceptionnels

Le produit des impôts locaux encaissé pour 2020 est de 793 102.00 €.

Les dotations de l'Etat, en baisse depuis plusieurs années, ont très légèrement augmenté en 2020, en raison de l'augmentation de population. La Dotation Globale de Fonctionnement est constituée de la Dotation Forfaitaire, la Dotation de Solidarité Rurale, et la Dotation Nationale de Péréquation

	2016	2017	2018	2019	2020
Dotation Forfaitaire	139 305 €	128 495 €	130 530 €	132 466€	133 224 €
Dotation de solidarité rurale	19 438 €	21 538 €	22 901 €	24 651€	26 124 €
Dotation Nationale Péréquation	10 210 €	10 838 €	12 256 €	13 581€	14 350 €
Soit DGF	168 953 €	160 871 €	165 687 €	170 698€	173 698 €
Ecart	-11 632 €	-8 082 €	+4 816 €	+5 011€	+3 000 €

Soit une perte entre 2016 et 2020 de 6 887 €.

Les produits courants encaissés pour 2020 sont de 174 085.26 €

2. Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparations, fluides, assurances ...)
- Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
- Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus ...)
- Les charges financières (intérêts des emprunts)
- Les charges exceptionnelles

Les salaires et les charges associées représentent 36 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

3. Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	535 313.67	Excédent brut reporté	511 978.22
Dépenses de personnel	447 560.21	Recette des services	99 316.60
Autres dépenses gestion courante	121 002.79	Impôts et taxes	1 040 254.00
Dépenses financières	91 613.70	Dotations et participations	232 195.64
Atténuation produits (FNGIR FPIC)	43 370.00	Autres recettes gestion courante	104 260.01
		Recettes exceptionnelles	16 989.88
		Atténuation charges	34659.86
Charges exceptionnelles	1 253.84		

Les atténuations de produits correspondent aux sommes prélevées par les services fiscaux au titre du FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources) et du FPIC (Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales)

Les atténuations de charges correspondent principalement aux remboursements sur salaires (compensation du salaire de l'agence postale par La Poste, versements des indemnités journalières par l'assurance lors des absences maladie des agents)

4. Situation financière de la commune : Comparaison par rapport aux moyennes départementales, régionales et nationales

Les chiffres suivants nous ont été communiqués par les services de la Direction Générale des Finances Publiques. Ils permettent de situer la commune par rapport aux communes de même strate démographique (Communes de 500 à 2000 habitants).

a) Les recettes de fonctionnement

	Commune en €/hab	Montant en €/hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Ressources fiscales	540	4 273	2 326	575
Dotations et participations	126	659	491	304
Ventes et autres produits courants non financiers	110	780	433	126
Produits réels financiers	0	134	31	2
Produits réels exceptionnels	9	55	44	11

On note que le potentiel fiscal de la commune est beaucoup plus modeste que sur l'ensemble du territoire (département et région), et légèrement inférieur à la moyenne nationale

De même, les dotations et participations sont largement inférieures à l'ensemble du territoire (département et région et national)

b) Les dépenses de fonctionnement

	Commune en €/hab	Montant en €/hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	290	1 560	872	259
Charges de personnel	224	1 641	809	328
Charges de gestion courante	66	677	613	157
Charges réelles financières	50	310	105	20
Charges réelles exceptionnelles	1	408	163	17

On note une maîtrise des charges générales, des charges de personnel, et des charges de gestion courantes, bien inférieures aux moyennes de l'ensemble du territoire.

Les charges financières, bien que légèrement supérieures à la moyenne nationale, restent largement inférieures aux moyennes départementales et régionales des communes de même strate.

c) Autofinancement brut et net

La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissements (remboursements de dettes, dépenses d'équipement). Elle est calculée par différence entre les produits réels et les charges réelles de fonctionnement.

La CAF brute est affectée en priorité au remboursement des dettes en capital.

La CAF nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure, exercice après exercice, la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son fonctionnement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

III. La section d'investissement

1. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la commune. Il s'agit des acquisitions de mobilier, de matériel, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux, soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création, et le remboursement du capital des emprunts
- En recettes : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'Aménagement), les subventions relatives aux opérations d'investissement, la récupération de la TVA sur les investissements par le FCTVA

2. Les principaux projets de l'année 2020 sont les suivants :

- Dernière phase de la révision générale du PLU suite aux modifications de la réglementation
- Travaux Maison de la santé
- Travaux VIVAL et EAT WELL
- Self Cantine
- Travaux divers de réhabilitation du cimetière
- Reboisement
- Achat parcelle AC345
- Matériel informatique

3. Les subventions d'investissements perçues :

- Département (gymnase) 150 000.00 €
- DETR (gymnase) 40 000.00 €
- Réserves parlementaires (gymnase) 8 000.00 €
- ENIR Vidéo projecteur écoles 6 000.00 €

Les subventions sollicitées en 2019 n'ont été perçues que partiellement, et un montant de 17 600.00 € est porté en restes à réaliser en recettes en fin d'exercice.

4. Vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Déficit reporté	24 387.57	FCTVA	162 327.42
Remboursement emprunts	136 511.15	Taxe d'aménagement	200 531.01
Etudes et concessions (PLU...)	9 977.88	Affectation du résultat	66 661.76
Moins value cession	24 976.33	DETR	40 000.00
Achat de terrain	183 730.00	Subvention département	150 000.00
Travaux mairie	957.60	Autres subventions	14 000.00
Travaux cimetièrè	46 742.28	Cautions locations	1438.76
Bâtiments scolaires	24 328.80	Plus value cession	25 976.63
Autres bâtiments	114 122.56		
Matériel de bureau	4 445.60		
Matériels divers	768.00		
Salle multi-activités gymnase	44 579.38		
Réseaux de voirie	133398.22		
Taxe aménagement	15286.98		
Dépôts et cautionnements	1 096.91		
Matériel de transport	34 000.00		
Total section	799 309.26	Total section	660 935.58

Des dépenses ont été portées en restes à réaliser pour 2021 pour un montant de 268 993.73 € relatifs à l'étude du PLU, des travaux de voirie et l'aménagement de la salle paramédicale, logiciels, cimetièrè....

5. Situation de la commune : Comparaison par rapport aux moyennes départementales, régionales et nationales

Les chiffres suivants nous ont été communiqués par les services de la Direction Générale des Finances Publiques. Ils permettent de situer la commune par rapport aux communes de même strate démographique (Communes de 500 à 2000 habitants).

DEPENSES	Commune en €/hab	Montant en €/hab strate de référence		
		Département	Région	National
Dépenses directes d'équipement	324	2100	1066	338
Remboursement lié aux emprunts et aux dettes	75	694	293	87

Les chiffres traduisent un important effort d'équipement en 2018, lié à la construction du gymnase, et un remboursement du capital de l'emprunt très nettement inférieur aux moyennes départementales et régionales des communes de même strate (500 à 2000 habitants)

RECETTES	Commune en €/hab	Montant en €/hab strate de référence		
		Département	Région	National
Dotations et fonds globalisés	197	350	225	64
Recettes liées aux emprunts	1	118	120	60
Subventions reçues	111	115	135	91

Le montant des dotations et des subventions est inférieur aux moyennes départementales et régionales. Les recettes liées à l'emprunt sont égales à zéro, puisque la commune n'a pas eu recours à l'emprunt en 2019. Aucun emprunt n'a été souscrit depuis 2015.

Bilan en 2019

ACTIF	PASSIF	
Actif immobilisé brut : 14 387 009 €	Ressources propres : 12 537 941 €	Fonds de roulement net global : 659 992 €
Actif circulant : 43 188 €	Dettes financières : 2 509 060 €	
Trésorerie : 1 164 041 €	Passif circulant : 547 237 €	Besoin de fonds de roulement : -504 049 €

Trésorerie = Fonds de roulement net global - Besoin de fonds de roulement = 1 164 041 €

IV. Les données synthétiques du compte administratif- Récapitulation

a) Recettes et dépenses

- **Fonctionnement**
 - Recettes de l'exercice 1 552 477.87 €
 - Dépenses de l'exercice 1 266 090.84 €
 - Résultat de l'exercice 286 387.03 €
 - Résultat de clôture 798 365.25 € (résultat de l'exercice + report au 1/1/20)
- **Investissement**
 - Recettes de l'exercice 660 935.58 €
 - Dépenses de l'exercice 774 921.69 €
 - Résultat de l'exercice -113 986.11 €
 - Résultat de clôture - 138 373.68 € (résultat exercice + report 1/1/20)

b) Principaux ratios

Dépenses réelles de fonctionnement/population	672.15
Recettes réelles de fonctionnement/population	827.91
En cours de la dette/population	1 429.16
DGF/population	94.15
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	36.09 %

c) Etat de la dette

En cours de la dette au 1 ^{er} janvier 2020	2 500 288.44 €
Annuité payée en 2020	228 124.85 €
• Dont remboursement capital	136 511.15 €
• Intérêts	91 613.70 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Janneyrias, le 15 Avril 2021



Le Maire,

Jean-Louis TURMAUD

Annexe

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.